



**Convention internationale
sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination raciale**

Distr.
GENERALE

CERD/C/SR.1098/Add.1
22 mars 1995

Original : FRANCAIS

COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Quarante-sixième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIEME PARTIE (PUBLIQUE)* DE LA 1098ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 17 mars 1995, à 10 heures

Président : M. GARVALOV

SOMMAIRE

Clôture de la session

* Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote CERD/C/SR.1098.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, Bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

La deuxième partie (publique) de la séance commence à 11 h 45.

CLOTURE DE LA SESSION

1. Le PRESIDENT dit, sans vouloir ni surestimer ni minimiser le rôle du Comité, que celui-ci a montré, lors de la présente session, qu'il pouvait progresser dans l'application de son mandat. Il se félicite notamment qu'à de très rares exceptions près les décisions ont pu être prises sans qu'il soit nécessaire de procéder à un vote. Le débat général a donné lieu à un dialogue constructif et a permis aux membres du Comité d'aborder des questions qui étaient naguère encore considérées comme des tabous, notamment le droit à l'autodétermination et les droits des minorités.

2. Le Président dit qu'il a la plus haute estime pour tous les membres du Comité, dont les qualifications ont permis un examen franc, honnête et ouvert des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il espère ainsi que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale apporte une contribution, aussi modeste soit-elle, à la promotion des droits de l'homme. Il serait utile de perfectionner la procédure de consultations officielles qui permet d'élaborer des textes en recueillant plus rapidement l'accord de tous les membres. Le Président remercie aussi les membres du Comité qui ont rempli les fonctions de rapporteurs chargés de présenter la situation dans tel ou tel pays. Il fait observer qu'il a été invité à présenter les travaux du Comité à la Commission des droits de l'homme et que les échanges de vues instaurés à cette occasion ont été très fructueux. Il aura également l'occasion d'exposer les vues du Comité lors de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars). Enfin, le Président exprime sa reconnaissance à Mme Klein-Bidmon, chargée du Service des instruments internationaux, dont l'aide est très précieuse au Comité. "La perfection est dans les petites choses" aurait dit Michel-Ange. A ce propos, le Président remercie le nouveau Secrétaire du Comité, M. O'Flaherty, de son efficacité et de son sourire. Il remercie également le secrétariat, les rédacteurs, les interprètes, les traducteurs, les préposés à la salle de conférence, le département de l'information et ARIS (Anti-Racism Information Service) de leur coopération.

3. M. SHERIFIS s'associe à tous les compliments prononcés par le Président aux nombreuses personnes qui ont contribué aux travaux du Comité et tout particulièrement au service de l'information (communiqués de presse). Enfin, il se dit impressionné par le dévouement et la compétence du Président.

4. M. BANTON souscrit à tous les remerciements, notamment à l'égard du nouveau Secrétaire du Comité, qui sera chargé d'organiser le programme de travail de la prochaine session. Il serait utile, dans les contacts qu'il aura avec les missions, qu'il agisse non seulement au nom du Bureau mais également au nom du Comité. Compte tenu du grand nombre de rapports que le Comité devra examiner au cours de la prochaine session, M. Banton suggère que le Secrétariat demande aux Etats parties que leurs représentants se limitent aux questions les plus importantes et répondent aux autres par écrit.

5. M. YUTZIS dit que le temps est venu de la "liturgie des adieux". Il souhaite remercier l'armée de personnes invisibles que le Comité confond sans le vouloir avec des objets mais qui constituent la logistique sans laquelle le Comité ne pourrait fonctionner. Il fait ensuite quelques suggestions pour améliorer les méthodes de travail du Comité. Tout d'abord, il estime que le Comité devrait s'efforcer de parvenir à un équilibre entre les activités relatives aux examens des rapports présentés par les Etats parties et les autres sujets. Il prône une plus grande autodiscipline des membres du Comité qui permettrait de mieux structurer les travaux. Il serait également bon que le Comité trouve un espace de réflexion pour examiner les causes de la discrimination raciale et de la xénophobie, et non seulement leurs conséquences. Le Comité a l'obligation intellectuelle d'aller au-delà du diagnostic des problèmes. Ensuite, le Comité devrait prendre des mesures pour mieux promouvoir ses propres activités. Enfin, il serait utile de débattre en séance privée des questions de procédure ou de fond qui prêtent à des avis contradictoires pour accélérer et améliorer la bonne marche des travaux du Comité.

6. M. de GOUTTES est d'accord avec M. Yutzis sur la nécessité de parvenir à un équilibre entre les activités relatives aux rapports des Etats, celles qui portent sur les situations d'urgence et les réflexions fondamentales. Il s'associe chaleureusement à tous les remerciements exprimés à l'égard du Président, du Secrétariat et de l'armée invisible de l'ombre, ainsi qu'à l'organisation ARIS (Anti-Racism Information Service). Pour reprendre la maxime "la perfection est dans les petites choses", il serait opportun de parachever une autre petite chose, notamment la traduction des conclusions dans les différentes langues de travail officielles. A cette fin, il serait bon que le Comité fasse des efforts pour rédiger les textes des conclusions assez tôt pour qu'ils puissent être traduits à temps. Il faudrait peut-être aussi envisager que le Comité travaille davantage au cours de la première semaine.

7. Le PRESIDENT dit qu'il tiendra compte des suggestions émises par les membres du Comité pour améliorer les méthodes de travail du Comité.

8. Le Président prononce la clôture de la quarante-sixième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

La séance est levée à 12 h 30.
